



# 12 Rénovation énergétique des zones pavillonnaires

## Appel à manifestation d'intérêt

### 1. Présentation de l'action

#### Le parcours de rénovation énergétique performante des zones pavillonnaires

La Métropole a engagé une expérimentation sur la **massification de la rénovation énergétique performante des pavillons**. Pour rappel, le périmètre métropolitain compte 3,5 millions de logements, dont un peu plus de 440 000 maisons individuelles. 70 % de ces dernières ont été construites avant la première réglementation thermique (1975).

Cette expérimentation prolonge l'expérience probante de la plateforme de la rénovation énergétique Pass' Réno Habitat portée par l'Agence locale de l'énergie et du climat "Maitrisez Votre Energie (MVE)" sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Le concept du Parcours de rénovation énergétique performante des pavillons (Prep) s'appuie sur des solutions opérationnelles permettant de promouvoir localement une offre de rénovation globale et performante de l'habitat individuel. Le Prep repose sur l'intervention des trois acteurs locaux :

- **un tiers de confiance de proximité** que représente le maire auquel est associé un opérateur de proximité (agences locales de l'énergie et du climat en leur qualité d'espaces FAIRE notamment) ;
- **un tiers de confiance technique** tels que les formateurs-experts accompagnant les artisans constitués localement en groupement et formés sur chantier ;
- **un tiers de confiance financier** proposant aux ménages des solutions adaptées pour financer le reste-à-charge de leurs projets de rénovation performante.

#### L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) en direction des communes et groupements de communes

Sur le territoire, le Prep sera développé dans le cadre d'une démarche expérimentale menée en partenariat avec l'entreprise solidaire Dorémi.

Cette dernière est chargée de la mise en oeuvre du programme Facilaréno portant sur la formation des acteurs locaux aux enjeux de la rénovation énergétique.

Ciblée dans un premier temps sur les territoires pilotes de Montfermeil et de Sceaux, la démarche Dorémi sera étendue dans un second temps à d'autres communes volontaires, désignées dans le cadre d'**un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui a été lancé le 22 juillet 2020**. Il est prévu de constituer entre 40 et 50 groupements d'artisans locaux métropolitains entre octobre 2020 et juin 2022.

L'approche transversale et territoriale de la méthodologie Dorémi, qui s'adresse principalement aux professionnels de petites ou micro-entreprises, contribuera, en coordination avec les actions des communes et des Alec notamment, à la structuration d'un écosystème local en faveur de la rénovation énergétique.

### 2. Les grandes étapes de la démarche

- **12 novembre 2018** : adoption du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) par le Conseil métropolitain. Ce dernier prévoit le déploiement de plateformes territoriales de la rénovation énergétique à l'échelle métropolitaine et le soutien à la formation des professionnels du secteur de la rénovation performante et durable.
- **7 décembre 2018** : définition par le Conseil métropolitain de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti.
- **4 décembre 2019** : approbation par le Conseil métropolitain de la convention pour le déploiement du programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare).
- **15 mai 2020** : approbation par le Conseil métropolitain du plan de relance métropolitain *pour un territoire durable, équilibré et résilient* qui prévoit une montée en puissance du dispositif Prep.
- **20 juillet 2020** : approbation du Conseil métropolitain de la convention entre la Métropole du Grand Paris et Dorémi permettant la massification de travaux de rénovation performante des maisons.
- **22 juillet 2020** : appel à manifestation d'intérêt.
- **Septembre 2020** : formation des premiers animateurs locaux à Montfermeil et Sceaux, villes pilotes, ainsi que des premiers artisans.

+ Plus d'information sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



#### Contact

**Pierre PIHOUE**  
Directeur de l'Habitat et du logement  
[pierre.pihoue@metropolegrandparis.fr](mailto:pierre.pihoue@metropolegrandparis.fr)